

## Candidose mammaire : la prescription de violet de gentiane déconseillée pendant l'allaitement

### L'ANSM alerte sur les risques d'une ingestion importante de violet de gentiane par des nourrissons lors de l'allaitement

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé publie pour les professionnel·les de santé **des recommandations sur la prescription et la délivrance du violet de gentiane dans le cadre de l'allaitement maternel.**

La substance pouvant être nocive, l'ANSM recommande d'**éviter de prescrire le violet de gentiane en première intention pour le traitement des candidoses mammaires**, afin de **limiter les risques d'ingestion de doses trop importantes** par le nourrisson pendant l'allaitement. Elle conseille de **privilégier en premier lieu un médicament antifongique** pour les femmes allaitantes.

L'ANSM sensibilise également les mamans à **la nécessité de toujours consulter un médecin** au préalable et de ne pas tenter de se procurer du violet de gentiane sans prescription médicale.

- [Lire la recommandation complète de l'ANSM sur les préparations à base de violet de gentiane.](#)

*Publié par : JC, Documentaliste IPA.*